



GÉRER ET VALORISER LES DROITS DE PI DANS LES PROJETS INFORMATIQUES

PROGRAMME de la formation

« Rappel » des principes du droit de la Propriété Intellectuelle appliqués au logiciel

- Quels modes de protection pour le logiciel ? (Droits d'auteur – droits patrimoniaux, moraux ; brevets)
- Qui est titulaire des droits de PI et pour quelle durée ?
- Le sort des droits dans le cadre du contrat de travail, dans le cadre des contrats de chercheurs, dans le cadre des contrats de développement.

La doctrine et la jurisprudence en Europe et aux Etats-Unis en matière de « brevets logiciels »

- Qu'est ce qui est brevetable en France et en Europe ?
- Qu'est ce qui est exclu de la brevetabilité en France ou en Europe ?
- Comment les tribunaux considèrent les brevets portant sur des « inventions mises en œuvre par ordinateur » ?

Brevet et droit d'auteur dans le domaine des logiciels

- Sont-ils complémentaires ou antagonistes ?
- Les précautions à prendre en matière de droit d'auteur et organiser la traçabilité des briques logiciels
- Les moyens de preuve

Les différents modes d'exploitation et de valorisation des logiciels

1- Modèle de diffusion « propriétaire » des logiciels :

- Préparation d'un contrat d'exploitation: prise en compte des obligations amont avant toute exploitation
- Différents contrats pour exploiter un logiciel : licence - cession - copropriété - mandat de gestion, ...

2- Modèle de diffusion « libre » des logiciels :

- Spécificités des logiciels libres (principe de viralité, accès au code source,...)
- Description succincte des principales licences libres (BSD, GPL, CeCILL,...)
- Problématique de la compatibilité entre les différentes licences libres (licences permissives, non permissives)

3- Modèle de diffusion mixte : la double licence

Jeudi 21 février 2013

À RENNES

9h00 à 17h30

DURÉE : 1 JOUR

PRIX : 590 €

TARIF PME : 495 €

OBJECTIFS

- Comprendre la situation en Europe et aux Etats-Unis en ce qui concerne les « Inventions mises en œuvre par ordinateur ».
- Avoir les bases pour permettre d'élaborer une stratégie de propriété intellectuelle dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.
 - Eclairer de manière pragmatique et opérationnelle l'usage de logiciels libres dans des solutions innovantes.

PUBLIC

Responsables et chefs de projet informatique, développeurs, responsables PI ou R&D, correspondants brevets, collaborateurs de service PI ou de service de valorisation universitaire, ingénieurs brevet, conseils en propriété industrielle, avocats, conseils en innovation.

Intervenant

Bernard LAMON,
Avocat spécialisé en droit de l'informatique.

Pré-requis

- Connaître les fondamentaux de la PI.

Pédagogie

- Exposés.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

Formation développée et mise en œuvre par :

En collaboration avec :



Le bulletin est à retourner par courrier à l'IEEPI : 1 rue Cassini – 67 400 ILLKIRCH
ou par fax au 03.69.20.02.39 / par mail : ieepi@ieepi.org

Nom du **participant** : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : E-mail :

Nom et prénom du **responsable formation** :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : E-mail :

A remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société.

Nom :

Adresse :

Pers. A contacter :

Tél :

Je m'inscris à la formation « Gérer et valoriser les droits de PI dans les projets informatiques » qui aura lieu jeudi 21 février 2013 de 9h00 à 17h30 à Rennes.
(INPI Bretagne - 15 Rue du Chêne Germain 35510 Cesson-Seigné).

Tarif : 590€ net

Tarif réduit : 495€ net ⁽¹⁾

Date : / /2013

Nom du signataire :

Renseignements :

- IEEPI - au 03.88.65.50.29 - ieepi@ieepi.org

Cachet et signature :

le signataire a pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte ⁽²⁾.

Modes de paiement :

> Par chèque établi à l'ordre et adressé à : IEEPI - 1, rue J-D Cassini - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

> Par virement sur le compte de l'IEEPI : 17607 00001 70218044223 58 en indiquant le nom du participant

Tous nos tarifs sont nets. L'IEEPI n'est pas assujetti à la TVA.

Les pauses et déjeuners sont offerts.

(1) Le tarif réduit est applicable aux PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe), aux membres Universitaires du réseau C.U.R.I.E.. Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

(2) Consultez l'intégralité de nos conditions générales de vente sur notre site internet : www.ieepi.org / Rubrique Informations pratiques